

COMMUNE DE FRETERIVE

Compte-rendu du conseil municipal du 15 mars 2022

PRESENTS : BUEVOZ Eve - BUEVOZ Guy - BRAEMS Patrice – MONIN Eric - GRISARD Benoît - PAJEAN Baptiste TUAL Hélène - VACHET Nadine - DECOMBLE Aurore - DI MASULLO Vincenza - NEPOTE-VESINO Anne-Sophie
ABSENTS EXCUSES : AZNAG Rachid – CARLE Patrick - COLLIN Matthieu
Elue secrétaire : DECOMBLE Aurore

Le compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 11 janvier 2022 est approuvé à l'unanimité.

Le Conseil peut procéder à l'examen des points inscrits à l'ordre du jour :

INTERCOMMUNALITE

↳ Informations générales :

Déchets : Les déchets recyclables des collectivités compétentes pour la gestion des déchets sur le territoire (*Cœur de Savoie et SIBRESCA*) sont traités dans deux centres de tri différents. Ces centres de tri n'ont pas le même équipement et donc ne trient pas les mêmes déchets. C'est pourquoi actuellement, les consignes de tri sont différentes entre les deux secteurs du territoire. La loi de transition énergétique pour la croissance verte prévoit la simplification et l'harmonisation des règles de tri. La massification des emballages collectés facilitera le geste de tri, les emballages en plastique tels que le blister, la barquette, le film plastique, le tube de dentifrice et le pot de yaourt, constituant les erreurs de tri les plus fréquentes seront acceptés prochainement. Le parc de conteneurs va être modernisé petit à petit.

Mme le Maire informe les élus qu'à l'occasion des semaines nationales du compostage du 26/03 au 10/04, la communauté de communes proposera diverses animations.

Le 7 avril, les déchets verts déposés par les habitants et stockés sur la plateforme du Ruppet seront broyés, il sera possible de récupérer du broyat.

CANTINE SCOLAIRE

↳ Marché de prestations de fourniture et livraison de repas

Le contrat arrivant à échéance, il a été décidé de le dénoncer et de lancer une nouvelle consultation. La commune de Saint-Pierre d'Albigny propose à nouveau que les communes de Fréterive et Saint Jean de la Porte se groupent avec elle pour passer un marché de fourniture et livraison de repas en liaison froide. Ce marché sera passé sous forme de procédure adaptée ouverte et la commune de St Pierre sera désignée coordonnateur du groupement

Il sera décomposé en 2 lots :

- lot 1 : fourniture et livraison de repas pour les restaurants scolaires en liaison froide avec une offre de base et une option fourniture de pain Bio par le prestataire.

- lot 2 : fourniture et livraison de denrées en buffet ou plateaux de service pour les cérémonies et manifestations organisées par les membres du groupement.

Ce marché sera effectif au plus tard le 1^{er} septembre 2022.

Chaque membre sera autonome et chaque acheteur signe un marché à hauteur de ses propres besoins avec le co-contractant, lui en notifiant les termes et s'assurant de sa bonne exécution (un acte d'engagement par membre du groupement). Le conseil approuve les modalités de la convention du groupement de commande et autorise Mme le Maire à signer la convention.

DIVERS

↳ Don en faveur de l'UKRAINE

En soutien aux victimes du conflit, le conseil décide de faire un don de 500€.

Pour les dons individuels : <https://dons.fondationdefrance.org/solidarite-avec-les-ukrainiens/~mon-don>

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h30.

Mme le Maire,

Eve BUEVOZ

